



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 24

Votants : 24

N° 4

OBJET :

**MARCHE
ASSURANCES
« RISQUES
STATUTAIRES »**

**MARCHE 17W_107
AVENANT N°2**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **21 DEC. 2021**

Publiée ou notifiée

le : **21 DEC. 2021**

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Madame Elisabeth CUISSET, Vice-Présidente.**

Présents :

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY - C. BARDOT - M. CHARASSE – F. SENNEPIN - N. COULANGE – M. MARIEN - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR – C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. E. BARGE - P. SEROR - C. MAGNAUD – P. COLAS - T. WIRTH - T. LAPLACE - JD. BARRAUD – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN - S. BRUNO - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mme et M. J. KUCHNA - N. CHAMOIX-BOUILLON, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL – F. SZYPULA - A. PACAUD - O. ROYER - F. GONZALES – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTERY - C. BOUARD – P. BONNET – J. ALAMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'absence du Président,

Vu le Code de la Commande Publique et plus précisément les articles L.2124-1 et L.2124-2, R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 3 décembre 2020 autorisant le Bureau Communautaire « à décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants », lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le marché d'assurance n°17W_107 attribué à GRAS SAVOYE en tant que courtier (38, rue de l'Octant – 38431 Echirolles/porteur du risque : CNP ASSURANCES), notifié en date du 14/12/2017 et ayant pour objet un contrat d'assurances statutaires pour Vichy Communauté, conclu pour une durée de trois ans à compter du 01/01/2018 avec possibilité de reconduction d'une année portant ainsi son expiration au 31/12/2021,

Vu l'avenant n°1 au marché précité notifié le 02/02/2021 portant à 2,39 % le taux de cotisation à compter du 1^{er} janvier 2021, la sinistralité de la collectivité et la pandémie COVID 19 ayant motivé cette augmentation,

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé au BOAMP et au JOUE le 4 octobre 2021 et mis en ligne sur la plateforme Achatpublic.com pour la souscription d'un contrat d'assurances « risques statutaires », l'appel d'offres étant lancé en groupement de commandes constitué de la communauté d'agglomération Vichy Communauté (coordinateur) et des communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset, Vichy,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement en date du 16 novembre 2021, déclarant la procédure précitée infructueuse,

Considérant la nécessité pour les quatre membres du groupement d'avoir une couverture assurance pour leurs risques statutaires respectifs et de pouvoir en assurer la continuité dans l'attente de l'attribution des prochains contrats, ceux en cours arrivant à échéance le 31 décembre 2021,

Considérant la demande de prolongation par Vichy Communauté auprès de GRAS SAVOYE du contrat 17W_107 afin d'assurer la continuité de la couverture de ses risques statutaires dans l'attente de l'attribution du prochain contrat,

Considérant la proposition d'avenant n°2 reçue en date du 2 décembre 2021 de prolonger le contrat en cours pour une durée minimum de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 9 décembre 2021 pour la passation de l'avenant n° 2 susvisé,

Propose au Bureau Communautaire :

- de conclure avec GRAS SAVOYE (courtier)/CNP ASSURANCES (en tant que porteur du risque) l'avenant n°2 au marché 17W_107 aux conditions suivantes :
 - * durée : un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022
 - * garanties suivantes :
 - Décès
 - Accident du Travail/ Maladie Professionnelle/Indemnités journalières + frais médicaux sans franchise
 - * taux cumulé pour les garanties précitées de 2.06 %
 - * prime prévisionnelle pour l'année 2022 de de 171 899.30 €TTC.
- d'autoriser le Président ou la Conseillère Communautaire Déléguée à la Commande Publique à signer le marché correspondant,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire:

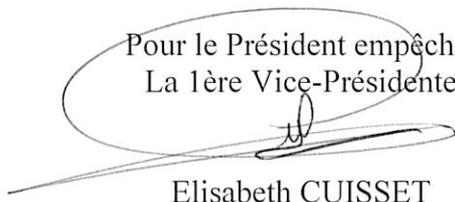
- approuve ces propositions,
- donne mandat au Président ou à la Conseillère Communautaire Déléguée à la Commande Publique pour signer l'avenant et tous documents se rapportant à celui-ci,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 16 décembre 2021.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-Présidente



Elisabeth CUISSET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2021 - MARCHE ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES - MARCHE 17W-
107 AVENANT N° 2

.....
Date de décision: 16/12/2021

Date de réception de l'accusé 21/12/2021

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 16DEC2021_4

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20211216-16DEC2021_4-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 4.pdf (99_DE-003-200071363-20211216-16DEC2021_4-DE-1-1_1.pdf
)